

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX- Approbation des plans modificatifs d'alignement des rues de
Bragard, Elvina Sivan, de Lalande et du Mirail - Approbation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation

La ville de Bordeaux se distingue par la valeur patrimoniale de son centre historique et des quartiers résidentiels qui l'entourent. Si le cœur de ville est protégé par un secteur sauvegardé de 150 hectares, les quartiers jusqu'aux boulevards et au-delà, rive droite et rive gauche, ne bénéficiaient d'aucun dispositif de protection propre. La ville a donc souhaité mener une politique de conservation et de restauration mais aussi de rénovation de ce patrimoine.

Ainsi, depuis septembre 2004, la ville de pierre fait l'objet d'un recensement exhaustif des paysages, des architectures et des ensembles urbains d'intérêt patrimonial qui la forment. Sur un territoire de 1400 hectares représentant 40 000 parcelles, ce recensement permet de distinguer les immeubles, séquences bâties ou espaces verts qui doivent être préservés de ceux qui peuvent être remplacés par des constructions nouvelles.

C'est dans ce contexte que la Communauté Urbaine, en accord avec la Ville de Bordeaux, a entrepris la modification des plans d'alignement de certaines voies afin de ramener ces alignements sur les limites de propriété du cadastre numérisé et préserver le patrimoine existant.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver la modification des plans d'alignement des rues suivantes :

- Rue de Bragard
- Rue Elvina Sivan
- Rue de Lalande
- Rue du Mirail

Cette approbation aura pour effet de frapper d'une servitude de reculement les parcelles de terrain bâti et non bâti, étant précisé que cette servitude aura essentiellement pour but de préserver l'avenir en interdisant toute construction, reconstruction ou confortation sur les parties frappées.

Les propriétaires concernés seront tenus de respecter le nouvel alignement, notamment en cas de reconstruction des clôtures ou du bâti à leur initiative et à leurs frais.

L'enquête publique préalable dont le but est de vérifier que ces modifications de plans d'alignement n'attirent aucune objection fondée de la part de la population, s'est déroulée du 24 mars au 8 avril et a recueilli l'avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Afin de ramener ces alignements sur les limites du cadastre numérisé, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir approuver les nouveaux alignements des rues suivantes:

- Rue de Bragard
- Rue Elvina Sivan
- Rue de Lalande
- Rue du Mirail

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière notamment les articles L112-1 et suivants et L141.3 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment l'article 318-3.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant :

Qu'afin de ramener ces alignements de voies sur les limites du cadastre numérisé et permettre la préservation du patrimoine architectural

Décide

Article 1

Les plans d'alignement tels que modifiés des rues de Bragard, Elvina Sivan, de Lalande, du Mirail à Bordeaux sont approuvés.

Article 2

Ces nouveaux alignements seront opposables aux tiers du point de vue des autorisations d'occupation du sol, dès lors qu'ils seront publiés et reportés en tant que servitude d'utilité publique (EL7) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2010

M. ALAIN DAVID